Image not found or type unknown

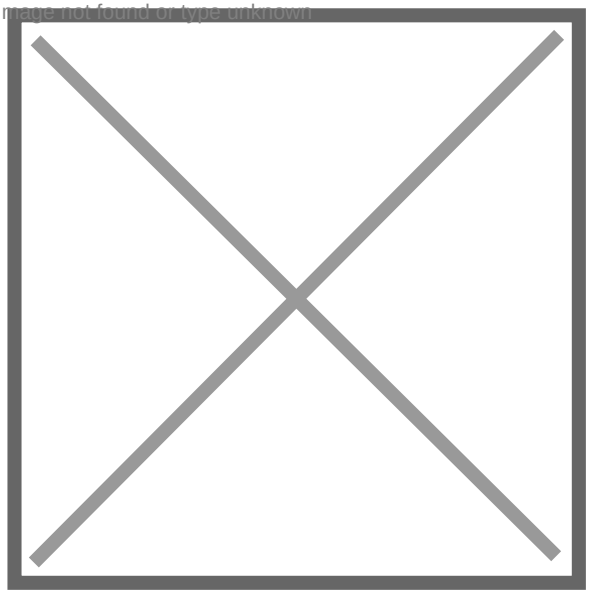

Congés d été déterminés par le patron sans accord

Par **claude**, le **24/03/2010** à **22:15**

Bonjour,

Aujourd'hui, mon patron m' a annoncé que mes vacances d'été serait prises du 15 juillet au 15 aout 2010 sans mon accord, sans m'en avoir parlé a l avance. Ma conjointe ayant ses vacances au mois d aout, je ne souhaite pas accepter ses dates sachant que nous avons des enfants. De plus je ne veut pas prendre 4 semaines mas 3. C'est une braserie mais qui ne ferme pas ses portes pour l'été donc pas de souci d'organisation. A t il le droit ? que puis je faire ?
Merci beaucoup de vos réponses

Mr LEVIEUX Claude

Par **Cornil**, le **27/03/2010** à **23:47**

Bonsoir Claude
Voir ma réponse sur le même sujet:
http://www.experatoo.com/conges-vacances/conge-paye-impose-employeur_63233_1.htm

Tout ce que tu peux faire c'est expliquer ta situation, mais l'employeur n'est pas tenu de te donner satisfaction...

Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés